



**Le représentant du pouvoir
adjudicateur**

Affaire suivie par :
Adalbert TERCEROS
Département des marchés
publics
Cnous
Tél. 01 71 22 98 40
Adalbert.terceros@cnous.fr

60 boulevard du lycée
CS30010
92171 Vanves Cedex
Etudiant.gouv.fr

Vanves, le **29 JUIL. 2020**

DECISION N°1

Décision de suppression d'un site

Objet : décision relative au Marché n°19.000.05 – Fourniture d'un Service d'Accès à Internet au Résidence et Lieu de Vie Etudiante

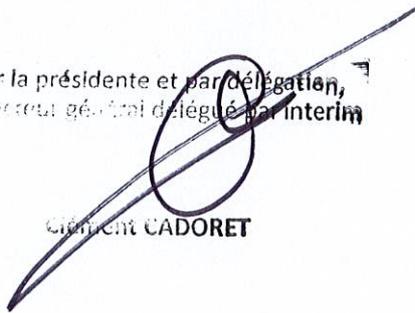
Madame, Monsieur

Conformément à l'article 12 du CCAP, le CNOUS informe le Titulaire que le site du CROUS de Créteil « Résidence Marcel Pagnol » est définitivement fermé. Dans l'annexe du CCTP, suppression du site « *Résidence Marcel Pagnol 3 rue Roger Salengro 93430 VILLETANEUSE* ».

Le site est retiré du marché avec une date de prise d'effet au 1^{er} septembre 2020.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la présidente et par délégation,
le directeur général délégué par interim


Clément CADORET

WIFIRST
26 rue de Berri
75008 PARIS
eloise.brisson@wifirst.fr
commercial@wifirst.fr